

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1876.

(Voir le N° 96, session 1874-1875, le N° 23, session 1873-1876, de la Chambre
des Représentants, et le N° 12 du Sénat.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président; FORTAMPS, COGELS, le
Baron VAN CALOEN, BISCHOFFSHEIM, et le Baron PAUL BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1876, s'élève à 1,041,000 francs. Comparé à celui de l'exercice précédent, il présente une majoration de 123,000 francs.

Cette différence provient des augmentations suivantes :

- 1° 70,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente;
- 2° 50,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement en matière de contributions directes, douanes et accises;
- 3° 40,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Soit 150,000 francs d'augmentation.

D'un autre côté, il y a diminution de :

- 1° 5,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle;
- 2° 2,000 francs sur les frais de poursuites irrécouvrables, en matière d'impôt.

Soit 7,000 francs de diminution, lesquels déduits de la somme des augmentations, forment la majoration susindiquée de 123,000 francs.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a provoqué à la Chambre des Représentants des observations auxquelles M. le Ministre des Finances a répondu.

(2)

Finalem^{ent}, la Chambre l'a adopté, le 9 décembre dernier, à l'unanimité des 69 membres présents.

Votre Commission des Finances, Messieurs, a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité de ses membres présents.

Le Président,

Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,

Baron PAUL BETHUNE.